



- ☐ BTS SP3S
- ☐ BTS TOURISME
- ☐ CAP

DOSSIER D'INSCRIPTION

Chambre Etudiant

NOM : **Prénom :**

PIECES A REMPLIR ET A RENVOYER

- Fiche individuelle de renseignements
- Accusé de réception du règlement intérieur
- Autorisation de soins

AUTRES PIECES A FOURNIR

- Photocopies de la carte d'assuré social (carte vitale) **ET** de la mutuelle complémentaire.
- Photocopies des vaccinations obligatoires
- 1 photo d'identité (avec nom au dos)
- Un chèque d'arrhes de 300 € (si non fourni avec le dossier d'inscription)

Une caution de 30 € pour les clefs et les badges d'accès aux chambres et à l'établissement sera demandée à la rentrée et rendue à la restitution des badges et de la clef.

PIECES JOINTES A CONSERVER PAR LA FAMILLE

- Règlement intérieur des chambres,
- Avis pratiques,

**Fiche individuelle de renseignements**

Classe :

Photo à
coller**ETAT CIVIL DE L'ETUDIANT**

- NOM :
- Prénoms :
- Sexe : ☐ F ☐ M Né(e) le : ____ / ____ / ____ à :

Coordonnées de l'étudiant

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Tel Domicile : / / / / Portable de l'étudiant: .. / / / /

Adresse e-mail de l'étudiant : @

Responsable légal

Situation des parents : ☐ Mariés ☐ Vie maritale ☐ Divorcés / séparés*
☐ Veuf(ve) ☐ Remarié ☐ Célibataire

**En cas de séparation ou de divorce, merci de nous préciser si l'autorité parentale est :*

☐ conjointe ☐ attribuée à la mère ☐ attribuée au père ☐ confiée à un tiers, précisez

(Si l'étudiant est mineur joindre l'extrait de jugement décidant de la garde et de l'autorité parentale)

Mode de garde :

☐ alternée ☐ attribuée à la mère ☐ attribuée au père ☐ confiée à un tiers, précisez

Père**Mère**

NOM -
Prénom

NOM -
Prénom

Adresse :

Adresse :

CP - Ville : |_|_|_|_|_|

CP - Ville : |_|_|_|_|_|

Téléphone Domicile Travail

Téléphone Domicile Travail

Ligne fixe :

Ligne fixe :

Portable :

Portable :

E-mail :

E-mail :

Profession :

Profession :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Santé

Nom du médecin traitant :

Téléphone : / / / /

Problème(s) de santé à surveiller / à prendre en compte :

.....

.....

- Difficulté(s) particulière(s) à signaler :

.....

.....

- Autre(s) :

.....

.....

.....

.....

Signature du père

Signature de la mère

Signature de l'étudiant(e)



Règlement Intérieur des chambres Étudiants

(sous réserve de modifications avant la rentrée)

Le texte qui suit énonce les principales règles de vie des étudiants, dans le cadre de l'internat.

RESPONSABILITES.

Les étudiants sont d'abord sous la responsabilité du Directeur du lycée pour toutes les questions ayant trait à leur scolarité.

En ce qui concerne l'internat, ils s'adressent en priorité à la responsable d'internat.

Il est souhaité qu'ils élisent un ou plusieurs délégués pour représenter les différents groupes.

AVIS PRATIQUES.

Une caution de 30 € pour les clefs et les badges d'accès aux chambres et à l'établissement sera demandée à la rentrée et rendue en mai (sous réserve de la restitution des badges et de la clef en bon état).

L'internat est ouvert dans les conditions normales du lundi matin au vendredi après-midi.

Il est exceptionnellement possible de rentrer le dimanche soir entre 20h et 21h00 et / ou de rester les week-ends (sans possibilité de restauration au self). Il faut alors IMPERATIVEMENT en informer le gardien le vendredi au plus tard en s'inscrivant sur le tableau disponible à l'accueil.

DANS LA JOURNEE, les étudiants sont autorisés à aller dans leur chambre. Les personnes extérieures ne sont pas admises.

Chaque étudiant a sa clé et ses badges (cf. supra). En cas de perte ou d'oubli, ils peuvent s'adresser à la surveillante responsable d'étage qui détient les doubles. (*En aucun cas ils ne sont autorisés à faire des doubles*). S'il y a perte, la caution sera encaissée pour pourvoir au remplacement, des badges et/ou de la clé égaré(s).

TELEVISION

Les téléviseurs sont autorisés dans les chambres.

QUESTIONS D'ORDRE MATERIEL

ENTRETIEN DES CHAMBRES

Chaque étudiant est responsable de l'entretien de sa chambre. Le matériel nécessaire est mis à disposition.

L'entretien du couloir et des sanitaires est assuré par le personnel de service.

Il est demandé à chacun de veiller au bon état du matériel mis à sa disposition. En particulier, l'affichage n'est autorisé que sur le tableau d'affichage ou le(s) mur(s) recouvert(s) de moquette murale.

CUISINE

Une cuisine étant mise à votre disposition, il est donc interdit de cuisiner dans les chambres. Cette cuisine est accessible pour la préparation du petit-déjeuner et du dîner. Toute fumée déclenche automatiquement le signal d'alarme incendie. Il est cependant possible de demander au directeur une salle pour des soirées ponctuelles.

Il est interdit d'amener un micro-ondes ou un réfrigérateur. Une bouilloire électrique est quant à elle autorisée.

CIGARETTES

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement aussi bien à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur.

PARKING

Les étudiants peuvent stationner leur voiture à l'intérieur de l'établissement (en contournant le bâtiment d'accueil par la droite)

INFORMATIQUE

Les salles informatiques sont laissées à disposition des étudiants après les cours. Par ailleurs, les chambres sont équipées de points d'accès WiFi.

CONCLUSION.

Ce règlement a été conçu pour faciliter et harmoniser le plus possible la vie de chacun dans l'établissement, tout en tenant compte du statut particulier des étudiants par rapport aux autres élèves.

Ceux-ci bénéficient d'une certaine autonomie mais pas d'une totale indépendance.

Choisir de prendre une chambre dans le lycée, c'est en accepter le principe, l'objectif étant d'abord de créer de bonnes conditions de vie et de travail.

Le non-respect des clauses énoncées ci-dessus pourrait entraîner l'exclusion de la chambre.

La Cheffe d'Établissement,

I. LELU

AVIS PRATIQUES

Certains avis pratiques sont déjà notés sur le règlement intérieur ci-dessus

OBJETS PERSONNELS

Tout ce qui est susceptible d'être égaré doit être marqué, si possible, aux nom et prénom de l'étudiant. Il est fort déconseillé d'apporter des objets de valeur ou des sommes d'argent trop importantes.

En aucun cas, l'établissement ne peut être tenu responsable des vols ou pertes subis par l'étudiant.

TROUSSEAU

Outre leurs affaires personnelles, les étudiants doivent avoir :

- Un protège-matelas imperméable,
- Un oreiller,
- Une couette et une housse,
- Une paire de draps d'avance (lit de 0.80),
- Des chaussons,
- Un peignoir ou une robe de chambre.